

MINISTRE DES TRANSPORTS

DIRECTION NATIONALE DE LA
MARINE MARCHANDE



N° 0104/DNMM/MT/21

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 12 Juillet 2021

Le Directeur National

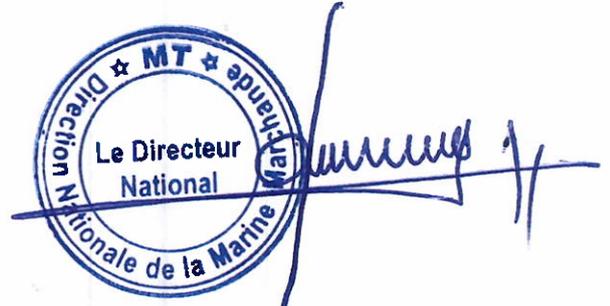
LETTRE CIRCULAIRE

En application des dispositions du Décret D/2021/071/PRG/SGG du 02 Mars 2021, portant Réglementation de l'âge limite des véhicules d'occasion à l'importation en République de Guinée et de la Décision N°0013/MT/CAB du 24 Mai 2021 portant inspection technique avant embarquement et réception technique des véhicules et engins roulant par l'entreprise Guinéenne de multi services (EGUIMS Sarl), Le Directeur National de la Marine Marchande informe tous les armateurs que l'inspection technique avant embarquement des véhicules par EGUIMS Sarl est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Est et demeure en vigueur les dispositions du Décret D/2021/071/PRG/SGG du 02 Mars 2021.



Le Directeur National invite tous les acteurs concernés à faire une large diffusion de la présente lettre circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature.



Cellou DIALLO

Ampliations :

Cab 1
PAC 1
Aguiser 1
DG Douane . 1
CGC 1
Aguicom 1
Agemap 1
Archives 1/8